



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de la communication OFCOM

30 juin 2025

Rapport sur les résultats de la consultation

Initiative parlementaire

22.415 Participation équitable de la SSR au
marché de la production audiovisuelle



BAKOM-D-A0FF3401/582

Table des matières

1	Contexte.....	3
2	Avis reçus.....	3
3	Résultats de la procédure de consultation.....	3
4	Autres propositions.....	4
4.1	Extension du projet	4
4.2	Clarification de certains termes	5
	Verzeichnis der Eingaben / Liste des organismes ayant répondu / Elenco dei partecipanti.....	6

1 Contexte

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) met en œuvre l'initiative parlementaire [22.415](#) "Participation équitable de la SSR au marché de la production audiovisuelle". Selon l'avant-projet, il convient de préciser que la concession de la SSR doit régler les modalités de l'implication de l'industrie suisse indépendante des diffuseurs et prescrire des quotas pour l'attribution de mandats à cette dernière. Une réglementation similaire à celle qui s'applique à la littérature et à la création musicale et cinématographique suisses est ainsi prévue pour l'industrie audiovisuelle indépendante des diffuseurs.

2 Avis reçus

La consultation relative à la modification de la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40) a duré du 17 janvier 2025 au 8 mai 2025. Ont été consultés les cantons, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faitières des communes, des villes, des régions de montagne et de l'économie qui œuvrent au niveau national, les représentants de l'industrie audiovisuelle suisse indépendante ainsi que d'autres intéressés. Tous les documents et avis sont disponibles à l'adresse suivante: www.fedlex.ch > Consultations > Procédures de consultations terminées > 2025 > Parlement fédéral > Participation équitable de la SSR au marché de la production audiovisuelle.

Au total, 45 avis ont été reçus.

Cantons, y compris les demi-cantons	22
Partis politiques	3
Associations faitières	3
Industrie audiovisuelle suisse indépendante	9
Autres organisations	8
Total	45

L'Union patronale suisse, l'Association des communes suisses ainsi que les cantons GL, SO et UR ont expressément renoncé à donner leur avis.

La liste des cantons, des partis et des organisations qui ont répondu figure en annexe.

Le présent rapport fournit une synthèse des résultats de la procédure de consultation. Pour les justifications détaillées et les différentes opinions, il convient de se référer aux avis originaux.

3 Résultats de la procédure de consultation

La majorité des participants à la consultation (les cantons AG, BE, BL, BS, FR, GE, JU, LU, NE, NW, SH, TG, VD, VS; les partis PLR et UDC; USS et USAM, l'ensemble de l'industrie audiovisuelle suisse indépendante, RRR, SSR, Suissedigital, Telesuisse, ASRP et ATPS) approuve globalement le projet de loi. Selon eux, il complète judicieusement la réglementation déjà existante en matière de production littéraire, musicale et cinématographique suisse (art. 25, al. 3, let. c, LRTV) et renforce la position des acteurs de l'industrie audiovisuelle suisse indépendante des diffuseurs.

Les cantons AI et OW sont eux aussi généralement d'accord avec le projet, mais demandent qu'il soit reporté en raison de l'incertitude qui plane quant au contenu du futur mandat de prestations de la SSR et aux moyens financiers dont elle disposera. Le canton de ZG demande lui aussi que le projet soit reporté, sans s'exprimer sur le contenu.

Le syndicat des médias SSM fait part de son intérêt pour une industrie audiovisuelle vivante en Suisse, mais émet certaines réserves sur le projet. Entre autres, il met en doute l'égalité de traitement entre le secteur audiovisuel à but lucratif, dont la vocation est commerciale, et les secteurs culturels de la littérature, de la musique et du cinéma. Il souligne également l'importance de bonnes conditions de

travail et demande que l'industrie audiovisuelle s'engage à négocier une convention collective dans le cadre d'un partenariat social.

Enfin, UNIKOM est neutre vis-à-vis du projet.

Les cantons AR, GR, SG, TI et ZH, le parti PARAT et l'Union des villes suisses sont opposés au projet qui, selon eux, pourrait restreindre la liberté de décision de la SSR en matière d'attribution de mandats. Ils indiquent en outre qu'aucun besoin de réglementation et d'action n'est clairement identifiable et que le projet n'est donc pas nécessaire.

4 Autres propositions

4.1 Extension du projet

Les représentants de l'industrie audiovisuelle suisse indépendante saluent le projet. Huit d'entre eux (AROPA, Ciné suisse/Ciné économie, GARP, FTB/ASITIS, GI, SFA, SFP, SSFV) demandent toutefois une extension du projet selon le texte de l'initiative parlementaire déposé initialement [22.415](#) "Participation équitable de la SSR au marché de la production audiovisuelle".

Tous les huit souhaitent l'introduction de l'art. 24, al. 4, let. b^{bis}, LRTV conformément au texte de l'initiative¹. Cette disposition vise à inscrire dans le mandat de programme de la SSR que celle-ci doit contribuer au développement et au renforcement d'une industrie audiovisuelle indépendante des diffuseurs ainsi qu'à la promotion de la diversité de la production de programmes en Suisse. Pour l'industrie audiovisuelle suisse indépendante, cette disposition constitue le cœur du texte d'initiative initialement déposé car elle fixe à la SSR un cadre en matière de collaboration et renforce la position de l'industrie audiovisuelle indépendante. Elle doit aussi permettre de garantir la diversité de la production de programmes en Suisse ("Swissness") ainsi que le volume de sous-traitance à l'industrie audiovisuelle suisse indépendante visé par la SSR. Il est en outre indiqué que la disposition contient une description de l'industrie audiovisuelle suisse et définit ainsi le cercle des destinataires dont la SSR doit tenir compte lors de l'attribution de mandats.

L'introduction de l'art. 27, al. 2, LRTV selon le texte de l'initiative est également demandée à l'unanimité². Cette disposition vise à établir que les programmes de la SSR doivent, dans une proportion définie, être commandés à l'industrie audiovisuelle suisse indépendante. Elle doit notamment renforcer le lien entre les productions de programmes de la SSR et la Suisse en tant que lieu de production. Les représentants de l'industrie audiovisuelle suisse indépendante considèrent certes majoritairement que renoncer à cette disposition n'équivaut pas à renoncer à la demande en soi, et qu'il est prévu de répondre à cette demande sous une autre forme (p. ex. par une disposition inscrite dans la concession). Toutefois, afin d'éviter d'éventuelles discussions ultérieures, cette disposition doit être reprise et précisée dans le rapport explicatif.

¹ **Art. 24, al. 4, let. b^{bis}, [nouveau]**: La SSR contribue au développement et au renforcement d'une industrie audiovisuelle indépendante des diffuseurs et à la promotion de la diversité des programmes en Suisse; elle le fait notamment en confiant des mandats de production et de prestation de services à des fournisseurs suisses indépendants, tels que des producteurs de contenus audiovisuels, des entreprises techniques et des techniciens.

² **Art. 27, al. 2, [nouveau]**: La production des programmes de la SSR respecte des quotas définis de mandats confiés à l'industrie audiovisuelle suisse indépendante des diffuseurs visée à l'art. 24, al. 4, let. b^{bis}.

Une nette majorité des participants qui demandent une extension du projet souhaite également l'intégration de l'art. 25, al. 3, let. e, LRTV, conformément au texte de l'initiative³. En vertu de cette disposition, la concession fixe des règles visant à préserver la concurrence sur les marchés de la production audiovisuelle et de la prestation de services techniques cinématographiques si la SSR y est active. Les représentants de l'industrie audiovisuelle suisse indépendante estiment qu'au titre de fournisseur de productions et de services audiovisuels, la SSR bénéficie d'un avantage structurel sur l'industrie audiovisuelle indépendante, ce qui pourrait fausser les conditions du marché. Or, selon eux, l'objectif devrait être une concurrence loyale. Cette disposition est nécessaire pour pouvoir adopter une réglementation consensuelle dans l'accord de la branche et atteindre cet objectif.

Hormis les représentants de l'industrie audiovisuelle indépendante, aucun participant à la consultation n'a demandé une extension du projet. Le canton SH mentionne toutefois que le complément à la LRTV prévu dans l'avant-projet suffit pour atteindre l'objectif visé par l'initiative parlementaire. L'Union syndicale suisse (USS) dit s'opposer catégoriquement à une modification plus poussée de la loi.

4.2 Clarification de certains termes

Plusieurs participants à la consultation estiment qu'il est nécessaire de clarifier certaines notions.

Selon le syndicat des médias SSM, UNIKOM et ASRP, il faut préciser que le terme "audiovisuel" couvre aussi bien les formats d'images animées (avec ou sans son) que les formats purement audio.

Plusieurs participants à la consultation estiment qu'il est nécessaire de clarifier la question des bénéficiaires de la modification de la loi: Telesuisse, UNIKOM, ASRP et ATPS demandent que le terme "indépendant du diffuseur" soit précisé. Il convient d'expliquer que les bénéficiaires de cette modification de la loi sont "l'industrie audiovisuelle indépendante de la SSR" et non "l'industrie audiovisuelle indépendante de tous les diffuseurs de programmes de radio et de télévision". Selon le syndicat des médias SSM et UNIKOM, il faudrait clarifier la définition de l'appartenance à la branche pour garantir que les entreprises de location de services et de placement de personnel, par exemple, ne fassent pas partie des bénéficiaires de cette modification de la loi.

Certains demandent que ces notions soient clarifiées au niveau de la loi, d'autres ne précisent pas si elles doivent l'être au niveau de la loi ou dans le rapport explicatif.

³ **Art. 25, al. 3, let. e [nouveau]**: La concession fixe notamment les règles visant à garantir la concurrence sur les marchés de la production audiovisuelle et de la prestation de services techniques dans le cadre des offres émises par la SSR sur ces marchés.

Verzeichnis der Eingaben / Liste des organismes ayant répondu / Elenco dei partecipanti

Kantone / Cantons / Cantoni

AG	Aargau / Argovie / Argovia
AI	Appenzell Innerrhoden / Appenzell Rh.-Int. / Appenzello Interno
AR	Appenzell Ausserrhoden / Appenzell Rh.-Ext. / Appenzello Esterno
BE	Bern / Berne / Berna
BL	Basel-Landschaft / Bâle-Campagne / Basilea-Campagna
BS	Basel-Stadt / Bâle-Ville / Basilea-Città
FR	Freiburg / Fribourg / Friburgo
GE	Genf / Genève / Ginevra
GR	Graubünden / Grisons / Grigioni
JU	Jura / Giura
LU	Luzern / Lucerne / Lucerna
NE	Neuenburg / Neuchâtel
NW	Nidwalden / Nidwald / Nidvaldo
OW	Obwalden / Obwald / Obvaldo
SG	St. Gallen / Saint-Gall / San Gallo
SH	Schaffhausen / Schaffhouse / Sciaffusa
TG	Thurgau / Thurgovie / Turgovia
TI	Tessin / Ticino
VD	Waadt / Vaud
VS	Wallis / Valais / Vallese
ZG	Zug / Zoug / Zugo
ZH	Zürich / Zurich / Zurigo

Parteien / Partis politiques / Partiti politici

PLR	FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR. I Liberali Radicali
PARAT	Partei für Rationale Politik, Allgemeine Menschenrechte und Teilhabe
UDC	Schweizerische Volkspartei SVP Union Démocratique du Centre UDC Unione Democratica di Centro UDC

Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete

Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

Associazioni mantello nazionali dei Comuni, delle città e delle regioni di montagna

UVS	Schweizerischer Städteverband (SSV) Union des villes suisses (UVS) Unione delle città svizzere (UCS)
------------	--

Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft

Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national

Associazioni mantello nazionali dell'economia

USAM	Schweizer Gewerbeverband (SGV)
-------------	--------------------------------

	Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)
USS	Schweizer Gewerkschaftsbund (SGB) Union syndicale suisse (USS) Unione sindacale svizzera (USS)

Unabhängige audiovisuelle Industrie der Schweiz
Industrie audiovisuelle indépendante des diffuseurs en Suisse
Industria audiovisiva indipendente in Svizzera

ARIA	Association romande de l'industrie audiovisuelle
AROPA	Association romande de la production audiovisuelle
Ciné suisse	Dachverband der Schweizerischen Film- und Audiovisionsbranche Association faïtière de la branche suisse du cinéma et de l'audiovisuel
Ciné économie	Allianz der Schweizer Filmwirtschaft Alliance de l'industrie cinématographique suisse
FTB/ASITIS	Verband Schweizerischer Filmtechnischer und Audiovisueller Betriebe Association Suisse des Industries Techniques de l'Image et du Son
GARP	Gruppe Autor:innen, Regisseur:innen, Produzent:innen Groupe Auteurs·trices, Réalisateurs·trices, Producteurs·trices
GI	Interessengemeinschaft unabhängige Schweizer Filmproduzent:innen Groupe d'intérêt des producteurs·trices indépendants de films suisses Gruppo d'interessi dei produttori e produttrici indipendenti di film svizzeri
SFA	Swissfilm Association
SFP	Swiss Film Producers Association
SSFV	Schweizer Syndikat Film und Video

Weitere
Autres
Altri

ASRP	Verband Schweizer Privatradios (VSP) Association Suisse des Radios Privées (ASRP) Associazione delle Radio Private Svizzere (ASRP)
ATPS	Verband Schweizer Privatfernsehen (VSPF) Association Télévision Privées Suisses (ATPS)
RRR	Radios Régionales Romandes
SSM	Schweizer Syndikat Medienschaffender Syndicat suisse des mass media Sindacato svizzero dei massmedia
SRG SSR	Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft Société suisse de radiodiffusion et télévision Società svizzera di radiotelevisione
Suissedigital	Suissedigital – Verband für Kommunikationsnetze
Telesuisse	Verband der Schweizer Regionalfernsehen Association des télévision régionales suisses Associazione delle televisioni regionali svizzere
UNIKOM	Union nicht-kommerzorientierter Lokalradios